

1 > **Éditorial**

2 à 5 > **Société**

- Une nouvelle réforme de la scolarité : pourquoi et comment ?
- Fiscalité : Retenue à la source de l'impôt sur les revenus : est-ce bien une réforme nécessaire dans la période actuelle ?
- Prestations familiales : Quels changements vous attendent au 1^{er} juillet 2015 ?

6 > **Du côté de l'UNAF**

- "70 ans d'engagement pour les familles"

6 > **Vie des Associations**

- Famille et Tendresse : Handicap psychique - le pôle orientation préformation (p.o.p)

7-8 > **Vie de l'UDAF**

- "Familles et Prévention Santé", première enquête de l'observatoire départemental des familles du Var
- Fête des associations familiales et des familles : une première dans le Var

éditorial



Au cours de l'assemblée générale 2015 de l'UNAF à Montpellier, le Président François Fondard déclarait : *"Une famille est toujours en mouvement. Elle est par nature projetée vers l'avenir, et se construit par l'apport des générations successives. L'UNAF est à cette image".*

Il en va de même à l'UDAF du Var, toujours en mouvement elle aussi :

Le **développement associatif** est en marche : De nouvelles associations rejoignent régulièrement l'Institution familiale et les liens se renforcent avec les plus anciennes. Ce sont bien elles, le socle de l'UDAF et leurs actions participent à la définition de la politique familiale varoise.

Les **services** de l'UDAF (services professionnalisés ou mis en œuvre en partenariat avec des bénévoles) répondent aux besoins des familles, notamment les plus vulnérables, sur le plan de la protection juridique des majeurs, du logement accompagné, de l'éducation budgétaire, de la lutte contre le surendettement. Le dernier projet en cours, le **parrainage de proximité**, s'inscrit aux confins de la protection de l'enfance et du soutien aux parents.

L'**observatoire départemental des familles** a produit sa première enquête réalisée auprès des familles du département sur le thème de la prévention santé. D'autres suivront.

Le 24 octobre 2015 aura lieu la première **fête des associations familiales et des familles** au domaine de la Castille. Nous y attendons de nombreuses familles !

À la demande des Institutions du département, l'UDAF va participer activement à l'élaboration du futur **schéma départemental des services aux familles** qui se déclinera autour de trois thèmes : petite enfance, jeunesse et parentalité. L'UDAF y portera l'expression des besoins des familles du département et des propositions de réponse, en s'appuyant sur les actions mises en œuvre par les associations de son réseau.

À travers toutes ces initiatives, il convient de rappeler à temps et à contretemps le rôle central des familles dans la société, et d'interpeller les élus et les Institutions pour qu'ils tiennent davantage compte des familles et les replacent au cœur des politiques publiques. La réforme territoriale qui réorganisera les compétences des différents échelons devra l'intégrer !

Marie-Pierre Gariel
Présidente de l'UDAF du Var

À NOTER :



Site de l'UDAF : www.UDAF83.fr

Objectif Famille!

Le magazine de l'Union Départementale des Associations Familiales du Var

Juin 2015 - n°15

15 Rue Jean Chaptal - CS 63134 - 83956 la Garde Cedex

Tél. : 04 94 14 85 00

www.udaf83.fr

Comité de rédaction :

Marie-Pierre Gariel, Claude Rollandin,
Maryvonne Veyron Lacroix

Abonnement :

Trimestriel - Prix du numéro : 1,50 €

Abonnement annuel : 5,00 €

Dépôt légal en cours

Conception / réalisation : Studio CARGO - 06 09 53 19 38

Impression : ESAT Paul Arène - 04 94 46 93 82



Une nouvelle réforme de la scolarité : pourquoi et comment ?

Pour comprendre, quelques statistiques éloquentes :

- En CM2, 15 à 20 % des élèves ont une maîtrise insuffisante en lecture, écriture et mathématiques ;
- En 3^{ème}, 19,5 % des élèves sont incapables de résoudre un problème de CM2 contre 15 % il y a 6 ans ;
- Le nombre d'élèves disposant d'une culture en histoire et géographie a baissé de 6 points entre 2006 et 2012 ;
- 150 000 élèves sur une classe d'âge de 750 000 à 800 000 quittent le système éducatif sans diplôme ;
- L'impact du milieu socio-économique sur la performance des élèves est de 22 % en France contre 15 % en moyenne dans les pays de l'OCDE ;
- Le budget de l'Éducation Nationale est un peu supérieur à celui de la moyenne européenne (soit 5,8 % de son PIB en 2011). Il atteint 65 Mds en 2015 (soit une augmentation de 2,4 % par rapport à l'année précédente) et constitue le premier poste budgétaire de l'État.

Le constat n'est pas nouveau et les réformes n'ont pas manqué. Depuis le début de la V^e République, pas moins de 30 ministres ont occupé ce fauteuil ministériel et entre 1984 et 2014, pas un n'a résisté plus de 2 ans!... Sans vouloir faire de jeu de mots, en matière scolarité la France serait-elle un cas d'école?...

Ce qui est sûr, c'est que trop d'élèves sont en difficulté scolaire ou s'ennuient, ce qui engendre des problèmes d'absentéisme, de décrochage, de violence même et autres dérives aux effets dramatiques. Seuls et sans perspective, ces jeunes ont du mal à croire en leurs capacités et en un avenir porteur de richesses pour eux et pour la société. Sortis du système éducatif sans qualification, ils sont 5 fois plus exposés que les autres au risque du chômage.

La réussite scolaire est donc un enjeu national, et les parents, premiers éducateurs de leurs enfants, doivent prendre conscience qu'ils sont co-acteurs de cette réussite.

La nouvelle réforme applicable à la rentrée 2016 a suscité et continue de susciter beaucoup de polémiques. Pour beaucoup, il y a de quoi y perdre son latin!... Qu'en est-il exactement ?

> LE CONTEXTE

- La réforme a pour cadre la scolarité obligatoire de 6 à 16 ans même si elle cible plus particulièrement le collège ;
- La scolarité a un double objectif de formation et de socialisation fondé sur l'acquisition d'une "culture commune", c'est-à-dire d'un socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Ce socle s'élabore au cours de trois cycles :
 - Cycle 2, cycle des apprentissages fondamentaux : CP, CE1 et CE2 ;
 - Cycle 3, cycle de consolidation : CM1, CM2 et classe de 6^e ;
 - Cycle 4, cycle des approfondissements.

(Le cycle 1, cycle des apprentissages premiers, couvre les petite, moyenne et grande sections de maternelle. Il précède la scolarité obligatoire). La finalité attendue est la réussite pour tous : c'est-à-dire l'insertion réussie dans la société et la participation comme citoyens à son évolution.

- Le collège "unique" créé en 1975, et maintes fois remanié, est une fois de plus remis en cause, le même enseignement à tous les élèves d'une classe d'âge, sans tenir compte de leur diversité compromettant l'égalité des chances.

> LE CONTENU DE LA RÉFORME

- **La forme :**
 - Elle change d'abord par son approche : la rédaction insiste davantage sur ce que doit savoir l'élève que sur ce que l'enseignant doit lui apprendre. L'élève devient acteur de sa réussite et tous les élèves sont appelés à atteindre les objectifs fixés ;
 - Dans cette optique, le profil de l'élève en fin de cycle est idéalisé : il comprend, il analyse, il argumente, il se projette, il gère, il planifie, il s'engage dans un dialogue constructif, etc... en oubliant que les profils ne sont pas uniformes...
 - Le mot "maîtrise" cède la place à la compréhension et à l'expression ;
 - Les textes gagnent en longueur et en "obscurantisme" au détriment de la clarté : ainsi le travail sur la syntaxe devient "*l'articulation d'activités réfléchies et d'automatisation des procédures*", la sensibilisation au fonctionnement des médias "*l'organisation des compétences de manière spiralaire*", le travail sur le langage "*le travail sur un texte lacunaire pour problématiser en réception l'étude de l'élément linguistique visé*", jusqu'à la natation en piscine appelée "*déplacement dans un milieu aquatique standardisé*", etc...
- **Le fond**

La réforme a peu d'impact sur les volumes horaires et les matières enseignées. Elle affecte surtout l'organisation et les modalités de l'enseignement.
- **Les points positifs concernent :**
 - > La possibilité pour chaque collège de fixer 20 % de son emploi du temps en accompagnement personnalisé pour tous, et en interdisciplinarité. Cette disposition donne plus

- d'autonomie à l'établissement pour s'adapter au niveau tant de la classe que de l'élève ;
- > Les EPI ou Enseignements pratiques interdisciplinaires, qui doivent permettre aux élèves, à partir de toutes les disciplines, de réaliser un projet concret individuel ou collectif à raison de 2 à 3 heures hebdomadaires.
- Les EPI rappellent les itinéraires de découvertes (IDD) mis en place en 1982. Ils s'en différencient sur 4 points :
- Les IDD ne s'appliquent qu'en classes de 5^e et 4^e alors que les EPI concernent les classes de 5^e, 4^e et 3^e ;
 - Les IDD bénéficient d'une dotation horaire spécifique, alors que les EPI sont inclus dans les enseignements communs ;
 - Contrairement aux IDD, les EPI sont encadrés dans les programmes (forme, thème, durée) ;
 - Les EPI seront pris en compte pour l'attribution du projet.
- > Le recul d'un enseignement magistral au profit d'une plus grande participation des élèves pour promouvoir la recherche, la confrontation des idées, la construction du jugement.
 - > La volonté affirmée d'une réussite pour tous où chacun trouve sa voie selon ses capacités et ses compétences.

• **Les points négatifs portent notamment sur :**

- > Le manque de solutions pour ceux qui n'atteindront pas les objectifs, sachant que le redoublement n'est plus préconisé. Si le collège est la voie obligée pour tous, tous ne sont pas accessibles au collège car ils n'ont pas acquis les bases du primaire à savoir lire écrire et compter ;
- > Les mêmes objectifs pour tous. Ces objectifs égalitaristes supposent que les exigences soient à la portée des plus faibles au détriment des meilleurs qui risquent d'être oubliés, pénalisés ou de se tourner vers des établissements plus élitistes. Or sans "locomotives" le niveau peine à s'élever et les résultats attendus de la réforme sont compromis ;
- > La suppression des classes bi-langues et européennes, c'est-à-dire celles de l'apprentissage possible dès la 6^e de deux langues étrangères en parallèle. Cette option est jusqu'à présent réservée aux élèves motivés, prêts à s'investir 3 heures de plus par semaine ; c'est pour le bénéficiaire un stimulant intellectuel et pour l'avenir un meilleur atout d'intégration sur le marché du travail. Avec la réforme envisagée, c'est quasiment l'abandon de l'enseignement de 2 LV1 au profit de l'anglais. La deuxième langue, même enseignée dès la 5^e, restera toujours secondaire dans l'esprit et dans les faits (la dotation de 2.30 heures hebdomadaires étant insuffisante pour développer une pratique utile). Il ne fait pas de doute que ces nouvelles dispositions répondent à des contraintes budgétaires et qu'elles favoriseront l'exode des familles qui le peuvent vers des écoles privées plus linguistiques ;

- > La suppression de l'enseignement du latin et du grec : considérés comme idiomes morts donc inutiles, ils ne méritent qu'une "sensibilisation" aux origines latines et grecques du français. Mais c'est confondre à tort langues mortes et langues anciennes. Ces matières qui structurent notre langue et notre esprit contraignent à l'analyse et développent la logique et le raisonnement, principes fondateurs de la réflexion ;
- > L'histoire, où en optant pour des thèmes plutôt que sur la chronologie, le risque soit de rendre l'objectivité plus difficile et d'effacer l'enseignement logique liant les causes aux conséquences ;
- > Le français, où l'oral (70 %) est privilégié sur l'écrit (40 %). Cela s'explique d'autant moins que pour combler les lacunes, les entreprises sont obligées de mettre en place des modules de remise à niveau orthographiques et rédactionnels pour leurs employés ;
- > Les EPI : étant d'ordre pratique, ils risquent de voir leur portée limitée par une suprématie de l'aspect technique sur l'aspect théorique... et faire oublier que la connaissance est le préalable de la compétence. Par contre, il faut espérer qu'ils permettront aux enseignants de travailler ensemble sur la conjonction de toutes les disciplines : français et toutes les matières, histoire/géographie et langues, sport et mathématiques, sport et instruction civique, etc...

En fait la complexité de la réforme du collège tient en partie à la difficulté de mise en œuvre des premiers apprentissages. Quand un élève entre en sixième sans savoir vraiment lire, écrire et compter, l'engager dans un processus plus complexe ne peut être que source d'échec et de démotivation et en même temps de classes hétérogènes, plus difficiles à gérer pour les enseignants. Le primaire est donc "le" pilier fondamental pour que l'école, comme le veut le texte, "tienne sa promesse pour tous les élèves".

Mais quelles que soient les réformes, quels que soient les moyens mis en œuvre au sein de l'Éducation Nationale, le contexte familial reste un facteur déterminant de la réussite scolaire et l'école ne remplacera jamais les parents. Leurs difficultés liées au divorce, au chômage, à la précarité, à des contraintes professionnelles, rejailissent nécessairement sur les enfants. Trop décrochent parce que les parents décrochent. Consciente que "l'implication des parents est essentielle dans la réussite de chaque élève", la ministre compte mettre en place à cet effet une "mallette parentale" et un livret scolaire unique numérique. Mais sans nier l'intérêt de ces dispositions, elles revêtent un caractère plus informatif que participatif.

La réussite ne se décrète pas, elle se cultive dans un terreau qui nécessite au-delà de l'école, une politique familiale engagée dans la protection et le soutien de tous les enfants. La performance scolaire est à ce prix. ■

Fiscalit  : Retenue   la source de l'imp t sur les revenus : est-ce bien une r forme n cessaire dans la p riode actuelle?

La retenue pour l'imp t sur le revenu est un projet vieux d'au moins vingt ans. Pour des raisons techniques, politiques ou de calendrier, cette refonte de l'imp t sur le revenu a  t  jusqu'  maintenant diff r e.

L'objectif poursuivi par les adeptes de cette r forme n'est pas la simplification ou la recherche d'une plus grande efficience, il appara t comme  minemment politique : la retenue   la source aboutirait   la fusion d'un imp t sur le revenu plus rationnel avec la CSG ; on en verra plus loin les cons quences *en particulier pour les familles*.

- **La retenue   la source serait-elle un symbole de la modernit  fiscale ?**

Aujourd'hui, l'imp t progressif sur le revenu est un imp t d claratif, le montant   acquitter est calcul  sur la base des informations donn es ou valid es par le contribuable. Le paiement s'effectue soit par tiers ou par mensualit  avec une ann e de d calage.

En 2015, on paye l'imp t sur les revenus per us en 2014. Dans un syst me avec retenue   la source, le pr l vement de l'imp t sur le revenu serait r alis  sur les salaires comme cela est d j  le cas pour la CSG, la CRDS ou les cotisations sociales. Ce pr l vement   la source existe  galement pour de nombreux financiers.

Le passage du syst me actuel   un syst me avec pr l vement   la source pose de nombreux probl mes. Le premier est  videmment li  au d calage d'un an. Avec la retenue   la source, le pr l vement s'effectue au moment du versement des salaires. De ce fait, son instauration pourrait aboutir   payer la premi re ann e deux fois l'imp t sur le revenu, celui de l'ann e N et celui de l'ann e N-1 au titre de l'ancien syst me. Pour  viter une double imposition, il faudrait instituer un dispositif transitoire permettant de lisser ce petit inconv nient...

- **Une rationalisation de l'imp t sur le revenu au d triment des familles**

La retenue   la source contrairement   ce qui est parfois  crit ne supprime pas la d claration. En effet, les m nages devront toujours d clarer les revenus ne pouvant pas  tre soumis   cette retenue, comme par exemple les revenus fonciers. De m me, pour prendre en compte les charges de famille, les r ductions d'imp t, il faut,   un moment ou un autre les transmettre   l'administration fiscale qui calculera alors le montant r el d'imp t   payer. Certes, au nom de la simplification, nos gouvernements pourraient supprimer toutes les niches, le quotient familial, la part conjugale... mais c'est une tout autre affaire. N anmoins, derri re la retenue   la source, il y a bien l'id e de rationaliser encore plus que dernirement l'imp t sur le revenu.

- **Cela permettrait une fusion avec la CSG qui deviendrait progressive ou exon r e**

Cela permettrait de fusionner la CSG avec l'imp t sur le revenu. Au-del  de cette fusion, c'est l'instauration d'une CSG progressive qui trotte dans les t tes avec comme cons quence que le mauvais imp t chasse le bon. La CSG rapporte aujourd'hui

90 milliards d'euros gr ce   son assiette large et   son taux proportionnel quand les recettes de l'imp t sur le revenu s' l vent   70 milliards d'euros. 17,5 millions sur 36,9 millions de contribuables paient l'imp t sur le revenu quand la quasi-totalit  des Fran ais paient la CSG (  l'exception de ceux  tant aux minima sociaux). La derni re r forme de l'imp t sur le revenu supprimant la premi re tranche du bar me a abouti   exon rer trois nouveaux millions de contribuables. La fusion IR/CSG aurait  galement comme cons quence de g n rer d'importants transferts de charges au d triment des classes moyennes et des revenus  lev s. Le Conseil des Pr l vements Obligatoires a indiqu  qu'une telle fusion  tait complexe   mener   bien : on le comprend.

- **Quand une r forme cache des augmentations d'imp ts   venir**

L'instauration de la retenue   la source pourrait  tre une mauvaise id e en mati re de ma trise de la fiscalit . Un pr l vement effectu  directement sur les salaires est plus indolore qu'un imp t acquitt  par les m nages. Par exemple, nul ne peut dire le montant exact de CSG qu'il a acquitt  dans l'ann e... De ce fait, les pouvoirs publics pourraient avoir la tentation d'alourdir insidieusement le montant de l'imp t sur le revenu.

- **Quand l'entreprise devient perceptrice**

Cette r forme aurait de plus comme cons quence de transformer un peu plus les entreprises en annexe de l'administration fiscale. Elles seraient charg es du recouvrement de l'imp t sur le revenu pour le compte de l' tat. Certes, elles le font d j  pour la CSG mais l'imp t sur le revenu n'est pas un imp t proportionnel aux salaires. C'est un imp t qui int gre des  l ments personnels, les charges de famille, les autres cat gories de revenus... De ce fait, les entreprises seraient amen es   conna tre des informations personnelles de leurs salari s et le cas  ch ant leur niveau global de revenus, que deviendrait alors le secret fiscal pour les personnes et familles, actuellement en vigueur. Il y aurait, en outre, un surcro t de travail pour les entreprises et tout particuli rement pour les PME et par l  m me un surcro t de charges.

De plus que deviendraient les dits pr l vements dans les cas de d faillance d'une entreprise en cessation de paiement ?

- **Et qu'en est-il des professions lib rales, des entrepreneurs et commer ants**

Ils r glent leur imp t sur des b n fices (BNC ou BIC)  tablis en

fin d'année. Qui leur prélèverait la retenue à la source, puisqu'ils sont indépendants? Il y aurait là une distorsion de l'égalité de traitement entre les citoyens.

• **Est-ce vraiment nécessaire de se lancer dans cette voie**

Pas sûr: aujourd'hui, plus de 70 % des redevables à l'impôt sur le revenu sont mensualisés ce qui permet un lissage des ressources fiscales de l'État sur dix mois. La retenue à la source offrirait un lissage sur douze mois, ce qui en soi n'est pas très révolutionnaire. Avec l'informatisation des transferts de données entre les entreprises, les institutions financières et les administrations publiques, une grande partie des déclarations d'impôt sont préremplies. De nombreux gains de productivité ont été ainsi générés qui ont abouti, par ailleurs, à réduire les

effectifs des services fiscaux. Il n'est pas évident que la retenue à la source procure de nouvelles économies.

Notre impôt sur le revenu date dans ses grandes lignes de 1959. Il a fait l'objet de nombreuses réformes. Il est devenu de moins en moins général et de plus en plus progressif malgré la multiplication des niches. 10 % des contribuables paient 90 % de l'impôt. Dans ses premières années, 0,1 % en acquittait 70 % et 10 % de contribuables 99 %. Qu'une réforme soit nécessaire, nul n'en doute, mais le problème n'est pas la modalité du prélèvement mais bien le mode de calcul dudit prélèvement.

C'est vrai que nos principaux partenaires ont opté pour la retenue à la source, mais en parallèle ils ont simplifié voire diminué les prélèvements. Il n'est pas certain que cela soit l'objectif actuel. ■

Prestations familiales : Quels changements vous attendent au 1^{er} juillet 2015 ?

L'article 85 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2015 a prévu, dès le 1^{er} juillet 2015, la modulation du montant des allocations familiales, mais aussi de la majoration pour âge (+ 16 %) qui lui est associée, en fonction des ressources des bénéficiaires. Est également concernée l'allocation forfaitaire accordée aux familles passant d'au moins trois enfants à moins de trois.

Selon la Caisse Nationale des Allocations Familiales, environ 505 000 ménages, soit 10 % des bénéficiaires d'AF devraient être touchés par la réduction du montant des allocations familiales pour une perte moyenne de l'ordre de 127 € par mois. La moitié (52 %) des ménages perdants serait concernée par la division par quatre du montant de leurs AF; l'autre moitié (48 %) par la réduction de moitié du montant de leurs AF. La réduction par quatre du montant des AF produit à elle seule 65 % du montant des économies attendues.

Concrètement, trois cas de figure vont se présenter.

- Pour les familles dont les ressources sont inférieures ou égales à un premier plafond de ressources, rien ne changera. Elles bénéficieront des AF et des majorations pour âge selon les mêmes taux que ceux actuellement en vigueur, soit: 129,35 € pour 2 enfants, 295,05 € pour 3, 460,77 € pour 4, majorés de + 165,72 € par enfant supplémentaire.

La majoration pour âge reste fixée à 64,67 €/par mois et l'allocation forfaitaire à 81,78 €/par mois.

- Les familles dont les ressources dépassent le premier plafond mais sont inférieures ou égales à un deuxième plafond, bénéficieront des AF et des majorations pour âge avec un taux correspondant à la moitié du taux actuel, soit 64,67 € pour 2 enfants, 147,53 € pour 3, 230,38 € pour 4, majorés de + 83,27 € par enfant supplémentaire.

La majoration pour âge est réduite à 32,34 € et l'AF forfaitaire à 40,90 €.

- Les familles dont les ressources dépassent le deuxième plafond, bénéficieront des AF et des majorations pour âge avec un taux correspondant à un quart du taux actuel, soit

32,34 € pour 2 enfants, 73,78 € pour 3, 115,22 € pour 4, majorés de + 41,44 € par enfant supplémentaire.

La majoration pour âge est réduite à 16,17 € et l'AF forfaitaire à 20,45 €.

	Montant du premier plafond de ressources en vigueur du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2015	Montant du second plafond de ressources en vigueur du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2015
Montant du plafond de base	55 950 €	78 300 €
Montant du plafond pour 2 enfants à charge	67 140 €	89 490 €
Montant du plafond pour 3 enfants à charge	72 735 €	95 085 €
Montant du plafond pour chaque enfant supplémentaire	+ 5 595 €	+ 5 595 €

Les ressources du foyer à prendre en compte sont celles prises en compte pour déterminer le montant des prestations familiales soumises à critères de ressources. Il s'agit des ressources de l'avant-dernière année précédant l'année de droit aux AF, soit les ressources de 2013 (N-2) pour les AF de juillet à décembre 2015 (année N).

Afin de lisser les effets de seuil liés à l'application de plafonds de ressources, la loi a prévu le versement d'un complément dégressif pour les familles qui dépassent de peu l'un des plafonds.

En termes de communication, les allocataires seront informés par courrier du nouveau montant de leurs allocations familiales. ■



Du côté de l'UNAF

■ "70 ans d'engagement pour les familles"

Un numéro spécial du magazine "réalités familiales" édité par l'UNAF est paru à l'occasion de son 70^e anniversaire. Il retrace l'histoire de la politique familiale et de l'Institution UNAF/UDAF depuis 1945.

Pour commander :
"Réalités familiales"

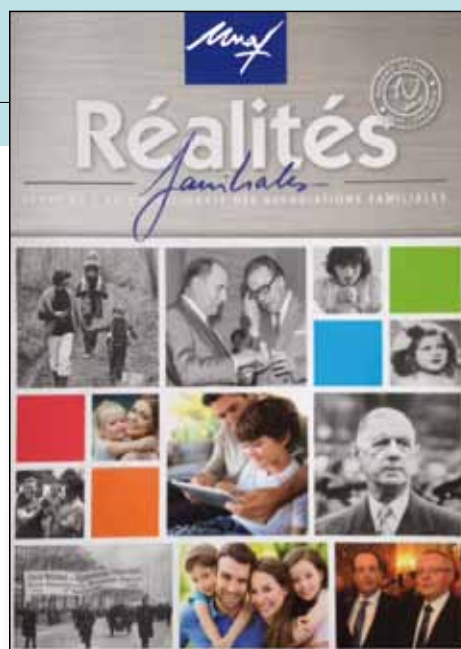
Service des relations extérieures
Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)

28, place Saint Georges, 75009 Paris

Téléphone : 01 49 95 36 00

E-mail : realitesfamiliales@unaf.fr

Rendez-vous sur : www.unaf70ans.com



Vie des Associations



famille et tendresse
Compagnons de l'Espérance

■ HANDICAP PSYCHIQUE - LE PÔLE ORIENTATION PRÉFORMATION (P.O.P)

Une nouvelle voie de réhabilitation Psychosociale par la formation professionnelle proposée par FAMILLE ET TENDRESSE.

Les associations et organismes de santé qui soignent et accompagnent les personnes souffrant de Handicap Psychique vers une nouvelle vie sociale savent combien la réinsertion professionnelle peut être longue et parsemée d'embûches.

Grâce aux ESAT, GEM,... certains peuvent se trouver une nouvelle vie professionnelle et sociale qui convienne à leur fragilité psychique sans passer par une formation diplômante.

Les centres de formation professionnelle privés ou publics (de droit commun) ne sont pas adaptés à l'accueil de personnes en souffrance psychique, car le risque d'échec en cours de formation est trop important du fait de la disponibilité aléatoire et l'instabilité émotionnelle de ces personnes.

Les handicapés psychiques de la tranche d'âge de 16 à 35 ans et dont la maladie est déclarée stabilisée, conservent une grande part de leurs facultés intellectuelles, contrairement aux handicapés mentaux. Même si le traitement médicamenteux qui atténue les troubles du comportement affaiblit leur volonté et leur capacité à s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, leur bagage intellectuel permettrait de suivre une formation professionnelle en établissement de droit commun.

Pour réussir un tel défi, il faut qu'ils soient suffisamment préparés avant l'entrée en formation et qu'ils soient accompagnés pendant cette formation.

L'association Famille et Tendresse, membre de Familles de France, propose de prendre en charge l'orientation, la préparation et l'accompagnement des handicapés psychiques vers les centres de formation ouverts au public.

Famille et Tendresse, en partenariat **avec l'association Espérance VAR**, ouvrira fin 2015 un Pôle d'Orientation et de Préformation au sein des locaux d'Espérance VAR à Toulon.

La première étape pour l'équipe du POP, consistera à établir

des relations privilégiées avec les Organismes de formation professionnelle publics et privés du VAR (centres AFPA, lycées professionnels, organismes privés de formation professionnelle). Ces centres devront envisager les conditions d'ouverture de certaines formations aux handicapés psychiques stabilisés.

Dans le même temps, en partenariat avec Espérance Var, le POP accueillera les personnes candidates à cette nouvelle voie de réinsertion professionnelle. Un stage de réapprentissage de la vie sociale en études ainsi qu'une mise à niveau scolaire et professionnelle leur sera proposée avant leur insertion en centre de formation extérieur.

Ils seront ensuite suivis et accompagnés autant que nécessaire par des personnels du POP tout au long de leur parcours de formation jusqu'à l'obtention du diplôme ou niveau visé.

Enfin, **ESPÉRANCE VAR** assurera l'information et la formation des différents intervenants du POP et des organismes de formation à l'approche de la maladie et des personnes souffrant de Handicap Psychique.

Cette belle entreprise innovante s'inscrit dans la nouvelle démarche encouragée par le **Secrétariat d'État aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion**, qui favorise le développement des processus d'insertion des handicapés dans les structures de droit commun.

Il ne manque plus que le soutien des collectivités locales pour que cette expérimentation devienne un succès, et puisse s'étendre rapidement à la région PACA puis au territoire national.

Pierre Vieuville

Président de l'Association Famille et Tendresse

714, vieux chemin de la Ripelle - 83200 LE REVEST-LES-EAUX

Tél. : 04 94 20 45 72 - Portable : 06 08 10 14 70

Email : vieuville.pierre@gmail.com



→ “FAMILLES ET PRÉVENTION SANTÉ”, PREMIÈRE ENQUÊTE DE L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DES FAMILLES DU VAR

L'Observatoire Départemental de la Famille du Var

Le code de la Famille donne à l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales), aux URAF (Unions Régionales) et aux UDAF (Unions Départementales), entre autres mandats, celui de : “représenter officiellement auprès des Pouvoirs publics l'ensemble des familles françaises et étrangères vivant en France et de défendre leurs intérêts”.

Pour conduire à bien cette mission, faire entendre partout “la voix des familles” et donner des avis aux pouvoirs publics, l'UDAF du Var a estimé indispensable de fonder la crédibilité de ses analyses et de ses recherches sur une source d'informations moderne et fiable : l'Observatoire de la Famille.

“Familles et prévention santé”

L'enquête repose sur un questionnaire composé de 25 questions plus une fiche de renseignements sur le répondant (commune de résidence, sexe, âge...).

L'échantillon se base sur un fichier aléatoire de 3000 familles allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales du département. Les personnes concernées sont des allocataires qui au 31/12/2012 avaient au moins un enfant ayant jusqu'à 18 ou 20 ans à charge au domicile.

Au total, **326 familles ont répondu au questionnaire**, soit un taux de réponse de 11 %.

Cette synthèse présente les principaux résultats statistiques que les réponses au questionnaire ont permis d'établir. Elle présente également certains résultats significatifs selon les variables suivantes : type de familles, nombre d'enfants, situation professionnelle, professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), âge des ou du parent, département de résidence.

Les résultats font apparaître que :

- la consultation médicale est souvent mise à profit pour aborder la question de la prévention. Le médecin traitant est l'acteur n°1 de la prévention pour les familles ;
- Les familles varoises font un usage précautionneux des médicaments et adoptent des pratiques de conservation responsables ;
- Les conduites d'hygiène de vie sont bien suivies par les enfants mais tous les parents ne les respectent pas ;
- Sur le plan de l'équilibre alimentaire, la situation socio-économique est déterminante et des connaissances sont à faire ;
- Le stress et le mal-être est “le” sujet pré-occupant pour les familles ;
- Les familles ont une perception plutôt positive des campagnes de prévention.

Télé, dépliants et internet en constituent les principaux canaux d'informations.

Retrouvez l'intégralité de l'enquête sur le site de l'UDAF : www.udaf83.fr

Union Départementale des Associations Familiales du Var

Observatoire Départemental de la Famille

Familles et Prévention Santé

Une enquête auprès des familles du Var

La prévention consiste à anticiper des phénomènes risquant d'entraîner ou d'aggraver des problèmes de santé. C'est l'ensemble des actions mises en place pour éviter ou réduire le nombre et la gravité des maladies ou des accidents.

La cellule familiale est le lieu des apprentissages des comportements futurs vis-à-vis de sa santé. Les habitudes prises durant cette période auront de fortes chances de se réitérer tout au long de la vie.

Comment alors parler de la prévention sans interroger les familles elles-mêmes, afin de connaître leur opinion sur les campagnes de prévention, leur compréhension, leur comportement vis-à-vis de leur propre santé ou de celle de leurs enfants ? C'est l'objet de cette enquête.

Elle propose d'observer et de mieux comprendre les habitudes et les attitudes des familles vis-à-vis de leur santé et de celle de leurs enfants, d'observer leur implication dans la gestion de leur « capital santé », d'apprécier leur connaissance du rôle des différents acteurs dans le domaine de la santé et notamment de la prévention et enfin de recueillir leur ressenti vis-à-vis des actions de prévention et d'information qui sont menées auprès d'eux.

Pour mener à bien cette enquête, trois volets ont été définis: les pratiques de prévention santé, les acteurs de la prévention et la prévention santé et les moyens de communication.

La CNAF est associée en tant que soutien par la mise à disposition du fichier allocataires pour l'échantillon d'envoi des questionnaires.

UDAF du Var
15 rue Chaptal - CS 63134 - 83956 La Garde Cedex
Tel. 04 94 14 85 00
Courriel : institution@udaf83.unaf.fr
<http://www.udaf83.fr>



→ FÊTE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES ET DES FAMILLES : UNE PREMIÈRE DANS LE VAR

L'UDAF rassemblera les associations familiales et les familles du département lors d'une journée festive, occasion particulière de rendre visibles les différentes associations membres de l'UDAF, de leur permettre de se connaître, mais aussi, pour les familles, de se rencontrer et d'échanger, autour d'activités ludiques.

Comme annoncé à tous les Présidents d'associations familiales, **cette fête des associations Familiales et des Familles aura lieu samedi 24 octobre 2015 au domaine de la Castille situé à La Crau.**

Programme de principe :

- 9h30 : lancement de la journée
- Entre 10h et 13h, le parc accrobranches "écopark" sera privatisé pour les familles présentes, gratuitement (pour les 250 premiers inscrits) mais sur inscription auprès d'une association adhérente à l'UDAF
- En fin de matinée, résultats du concours de dessins et photos, proposé aux membres des associations familiales
- Verre de l'amitié
- Repas de midi : pique-nique tiré du sac ou restauration rapide sur place. Café offert
- Après-midi : Activités ludiques offertes par l'UDAF (baby-foot humain, jeux en bois, circuit prévention routière, ...) et courtes animations proposées par les associations (chant, danse, ou autre)
- 17h30 : fin de la journée

Durant toute la journée, chaque association tiendra un stand sous le chapiteau.

Retenez dès à présent la date et préparez crayons et appareils photos !

UDAf **VAR** **Famille!**
Rencontre festive des familles du Var

Samedi 24 octobre 2015
(de 9h30 à 17h30)
Domaine de la Castille - 83260 LA CRAU

ACROBRANCHES
(gratuit pour les 250 premiers inscrits)

CONCOURS DE DESSINS ET PHOTOS

ACTIVITES LUDIQUES

STANDS et ANIMATIONS
par les Associations Familiales
(chant, danse, ...)

INSCRIPTIONS AVANT LE 24 SEPTEMBRE 2015

Pique Nique tiré du sac ou restauration rapide sur place

Informations et bulletins d'inscription : www.udaf83.fr
Renseignements : Secrétariat Général de l'UDAF du VAR - 04.94.14.85.04 / 05